

Grève du 29 Novembre 2005

à l'appel des Fédérations

CGT – FDSU – UNSA

**du Ministère de l'Economie, des
Finances et de l'Industrie**

Contacts

CGT	FDSU	UNSA
Christophe Delecourt 01 48 18 82 21	Serge Colin 01 44 64 64 44	Jean Yves Joly 06 81 07 47 82

Des agents du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, déjà très mobilisés en 2005, en grève et en manifestation le 29 Novembre 2005.

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Minéfi) connaît actuellement une véritable crise touchant à la fois aux actions qu'il mène (politiques économiques, financières, industrielles...) et à la manière dont il les conduit (organisation interne, moyens humains...).

En 2005, les agents du Ministère ont montré qu'ils étaient particulièrement mobilisés et mécontents : ainsi, les 20 Janvier et 10 Mars derniers, les taux de grévistes y ont été très élevés (près de 45 % le 20 Janvier et 40 % le 10 Mars). Les 16 Mai et 4 Octobre derniers ont confirmé que ce mécontentement était plus que jamais vivace.

Ces journées de grève se sont inscrites dans des appels qui dépassent certes le seul périmètre du Minéfi. Mais les chiffres ne trompent pas : c'est bien au Minéfi que la mobilisation a été la plus massive, ce qui montre que la situation sociale est très dégradée au Ministère. Les Ministres et les responsables administratifs ne peuvent plus nier cette évidence.

Dans un contexte :

- de mise en œuvre de choix économiques dont les agents du Minéfi connaissent l'injustice,
- d'absence de dialogue social,
- de suppressions d'emplois sans précédent,
- de réorganisations d'ampleur à l'impact régressif important sur l'exercice du service public,
- de dégradation des conditions de travail,
- de l'absence de revalorisation du pouvoir d'achat,
- d'une non reconnaissance des qualifications des agents,
- de gestion des personnels de moins en moins humaine,
- d'industrialisation de nombreuses tâches,

Les fédérations syndicales du Minéfi CGT – FDSU et UNSA appellent les agents à être en grève le 29 Novembre prochain et à participer à une manifestation nationale organisée à Paris.

En effet, les propositions actuelles des Ministres, qui feront l'objet de nouvelles discussions lors d'un Comité Technique Paritaire Ministériel, le 16 décembre prochain, seraient lourdes de conséquences sur la qualité du service public rendue par les différents services du ministère. C'est donc à ce moment crucial que les agents demandent à ce que leurs revendications soient enfin entendues et mises en œuvre. Ces quelques angles de vues permettent d'en comprendre les raisons...

Du service public au service de certains publics, une vraie dérive

Missions douanières, fiscales, industrielles, de gestion publique, de prévisions et d'analyses économiques, de protection économique des consommateurs, de contrôle sanitaire et des conditions de concurrence ou gestion du patrimoine de l'Etat, voici un rapide aperçu non exhaustif des missions qu'exerce le Minefi. C'est peu de dire que ces missions sont essentielles et qu'elles doivent être au service des citoyens, accessibles à tous, proches, compétentes, fiables, justes, sans traitement différencié, bref, c'est-à-dire en respectant les grands principes du service public en prenant en compte les spécificités techniques de ces missions.

Les bouleversements dans l'organisation des services du Ministère sont certes des changements radicaux mais sans amélioration en termes de service public. De nombreux constats peuvent être dressés en ce sens.

Ainsi, la suppression des « petites trésoreries » a touché de nombreuses petites communes rurales qui voient disparaître un à un leurs services publics dits de proximité. A la Direction générale des impôts (DGI), la création de « pôles de compétence » conduit à transférer sur un nombre restreint de résidences des missions auparavant exercées dans toutes les résidences. De la même manière, la DGI a développé la polyvalence subie par les agents ce qui, dans un contexte de suppressions d'emplois et de hausse des objectifs, dégrade l'exercice du service public fiscal. A la Direction générale des douanes et à la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes, la baisse des moyens de manière générale et, par exemple, l'incertitude sur le devenir de leurs laboratoires, jusqu'ici spécialisés dans des opérations précises (cette compétence étant garante d'un bon contrôle) fait peser un risque important sur leurs missions.

On pourrait multiplier les exemples sur les petits et grands aménagements des services du Ministère. Tous obéissent à une seule logique : réduire les coûts sans discernement. Tous sont affublés du même discours sur la « modernisation ». Personne n'est dupe et surtout pas les agents qui exercent quotidiennement leurs missions et constatent les dégâts de l'orientation actuelle.

Dans ce paysage, le contrôle économique, fiscal et douanier, fait l'objet d'une « mention spéciale ». Le contrôle fiscal évolue avec l'objectif de sécuriser juridiquement les contribuables, et notamment les entreprises. Ceci conduit les agents des impôts à devancer les obligations légales et à accepter, même tardivement, les régularisations à l'occasion d'un contrôle par exemple, sans sanction voire même, dans certains cas, sans intérêt de retard. Quel intérêt, dès lors, de déclarer et de payer dans les temps ? Les contrôles douaniers font l'objet d'une communication plus active à l'occasion de saisie de matériel contrefait par exemple. Mais c'est oublier le peu de moyens dont les douaniers disposent pour lutter contre des fraudes de grande ampleur de type « blanchiment » par exemple.

En réalité, les missions du Ministère sont réorganisées autour d'un axe central : faciliter la vie économique à n'importe quel prix. Or ce prix est particulièrement élevé en termes d'efficacité et d'équité du service public, bref, de justice sociale...

Une administration qui perd de son humanité et donc de son efficacité...

Banale évidence : une administration ne peut tourner qu'avec des êtres humains. Même informatisées, les organisations, et tout spécialement lorsqu'il s'agit des services publics, ont donc besoin d'avoir des salarié(e)s en nombre suffisant, bien formés et présents sur le territoire. Ces quelques rappels simples permettent de mesurer à quel point l'orientation actuelle ne répond pas aux critères élémentaires d'efficacité des services publics.

La « déshumanisation » des services publics du Minéfi s'effectue par les suppressions d'emplois et les réorganisations ou les suppressions de services. En effet, chaque changement est pensé avec pour préalable la suppression d'emplois. Les slogans « *Bercy en mouvement* » ou « *Bercy ensemble* » résonnent creux et ne trompent personne : c'est bien l'obsession de la baisse du nombre de fonctionnaires au Ministère qui guide les réorganisations improprement nommées « réformes ».

Par ailleurs, la proximité du service public perd de sa substance et, de ce fait, le lien avec le citoyen/contribuable/usager se distend. La promotion des centres d'appels téléphoniques et des nouvelles technologies de l'information laisse de côté un grand nombre de personnes qui ne dispose pas d'ordinateur ou de personnes qui se trouveront, du fait du maillage territorial, plus éloignées du service public. Dans ce que l'on nomme la réforme de l'Etat, c'est « Bercy » qui est de ce point de vue l'administration la plus touchée (l'administration modèle disent les libéraux).

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- en 2005, les suppressions d'emplois se sont élevées à 977 à la DGI, 612 à la DGCP, 589 dans l'administration générale, 174 dans les douanes et 33 dans l'industrie,
- pour la période 2003-2005, la Direction générale de la comptabilité publique a perdu 31 recettes et près de 300 trésoreries, la Direction générale des douanes et des droits indirects a perdu 184 recettes locales, 56 services d'assiette et 8 services de viticulture, la concurrence et la Direction de la concurrence, de la répression des fraudes a perdu 24 implantations locales,
- la création de « pôles » à la DGI ou à la DGCCRF par exemple conduit à supprimer certaines missions des résidences sur lesquelles elles étaient assurées auparavant,
- avec 2 608 suppressions d'emplois prévues en 2006 (400 de plus qu'en 2005), le Ministère paie un lourd tribut à la volonté dogmatique de supprimer des emplois de fonctionnaires,
- au-delà des suppressions de postes de fonctionnaires, les personnels non titulaires du Minéfi ne sont pas mieux traités puisque bon nombre d'entre eux font l'objet de licenciement.

Pour les contribuables qui voient se réduire le service public comme pour les agents du Ministère, c'est bel et bien une logique « perdant-perdant » qui est à l'œuvre.

Une administration qui perd de son humanité et donc de son efficacité... (bis)

La gestion des personnels est également une question centrale dans l'organisation des services publics. Sur ce sujet également, les évolutions sont claires et inquiétantes : l'administration importe son nouveau modèle de gestion directement du privé, sans tenir compte de la spécificité des missions de service public. Le mouvement est net : les obligations des fonctionnaires sont à la hausse et leurs droits et garanties à la baisse. Et cette tendance se vérifie dans de nombreuses situations.

La nouvelle approche de la gestion publique par le culte de la performance et du triptyque « objectifs/résultats/sanctions » et de l'individualisation croissante des modes de gestion (introduction de l'« évaluation/notation ») est solidement installée au Minéfi (gestion contractuelle des objectifs des administrations du Ministère). Les agents du Ministère sont de fait déjà gérés sur le « mode Lof » (loi organique relative aux lois de finances). Or, cette logique présente des effets pervers certains.

Individualiser la gestion des personnels en s'inspirant des méthodes managériales conduit à « sanctionner » le travail de l'agent (évolution plus rapide de sa note ou blocage de cette dernière, attribution d'un intéressement aux résultats...) en fonction d'objectifs fixés a priori, atteints ou pas. Or, une telle logique qui met en concurrence les agents peut avoir des effets dévastateurs au Minéfi compte tenu de la spécificité des missions qu'il effectue. On songe ainsi au contrôle fiscal et douanier, ou encore à la masse importante de travail effectuée par les services comme l'accueil ou le renseignement téléphonique mais qui ne peut être appréhendée statistiquement. A trop vouloir se borner aux indicateurs statistiques, on risque de sacrifier ce type de missions...

La tentative d'instaurer en 2004 une prime de 400 euros au profit des 15 % des agents (un niveau déterminé a priori) les plus méritants du Ministère n'est pas seulement un non sens, elle montre comment évolue le Ministère. La transformation de cette prime en mécanisme d'intéressement collectif, s'il évite les effets les plus pervers du dispositif, ne règle pas les questions essentielles :

- les agents ont vu leurs qualifications évoluer sans qu'il en soit tenu compte dans leur rémunération,
- la notion d'intéressement individuelle reste applicable aux cadres du Ministère,
- même déclinée collectivement pour la majorité des agents, elle reste fondée sur l'appréhension statistique partielle des missions,
- elle montre qu'il existe des moyens financiers qui ne doivent pas être employés à conforter l'approche myope du statistique mais au contraire bénéficier aux conditions de travail des agents qui sont aussi celles du service public.

Diviser et mettre en concurrence les agents par l'individualisation de la gestion des personnels dans un cadre contraint de réduction des moyens sape clairement le bon exercice du service public : à quand une véritable gestion humaine des personnels ?

La «réforme » permanente ou la modernisation sans fin

*Réforme : changement important, radical apporté en vue d'une amélioration...
(Définition du dictionnaire « Petit Larousse »)*

La réforme de l'Etat semble impossible à en juger par de nombreux observateurs et spécialistes autoproclamés de l'Etat. Une telle affirmation souvent répétée est ressentie comme au mieux une contre vérité, au pire une provocation, par les agents du Minéfi. S'il est une organisation en chantier réformiste permanent, c'est bien le Ministère. Ainsi, suivant une même logique, les Ministres successifs (et nombreux) ont tous apporté correctifs et accélération au sein des services de « Bercy ».

Le dernier Comité Technique Paritaire Ministériel du 7 Juillet dernier, présidé par Thierry Breton, n'aura pas dérogé à la règle. Nouvelles réformes et poursuite de celles déjà entamées, volet social ignoré, le tout à grands renforts des habituelles formules (« modernisation », « dialogue social »..), rien n'a véritablement surpris les agents mais tout a de quoi les alarmer.

De plus, cette évolution n'est tout simplement pas tenable. Les agents vivent certes des changements importants voire radicaux mais d'amélioration, point. Au contraire, le travail se dégrade. Ainsi, le développement de la polyvalence et l'augmentation des charges de travail (resserrements des délais, hausse des objectifs...) sont un trait commun à une grande partie des services qui voient les moyens humains diminuer, les objectifs s'élever, les conditions de travail se dégrader.

L'administration fait, elle, le pari de gains de productivité permettant de réduire les emplois grâce au développement de l'informatique et mise tout sur des chantiers comme la télédéclaration des revenus par exemple. Dans sa recherche obsessionnelle de supprimer des emplois et de réduire les coûts, elle omet de tenir compte des nouvelles charges de travail (résultant des transferts de compétences par exemple) ou des besoins croissants de certaines missions (contrôle fiscal, contrôle douanier, accueil...), de reconnaître les qualifications des agents, de fournir des conditions convenables de travail et d'exercice des missions de service public bref, elle apparaît comme étant décalée de la réalité de ses services.

Des agents de moins en moins considérés...

Ces divers constats, non exhaustifs mais qui montrent clairement la ligne, conduisent à une conclusion logique : un des maux essentiels du Ministère est l'absence de considération et de reconnaissance des agents du Ministère.

L'administration multiplie en effet les opérations de communication externes (lors d'une saisie d'objets contrefaits, lors de la mise en place de la charte du contribuable...) et internes (séminaires de cadres, presse interne relayant le message de la prétendue nécessaire « réforme ») sans pour autant véritablement se soucier des agents considérés davantage comme une contrainte.

Ainsi, les mobilisations importantes de ce début d'année ont été trop rapidement mises sur le compte des appels interprofessionnels et Fonction Publique, une attitude bien commode pour se voiler la face et refuser la dimension ministérielle du mécontentement. Par ailleurs, les « groupes de travail », affublés à tort du qualificatif « dialogue social », ne sont en fait que la façade d'un dialogue social en réalité quasi inexistant. Ils se traduisent en réalité comme l'exercice obligé de façade alors que dans la plupart des cas, les décisions sont déjà prises.

Comment interpréter autrement que comme un manque de considération ce qui s'apparente à un rouleau compresseur ?

Dans les services, certaines réformes se traduisent par des pertes de pouvoir d'achat, une formation souvent courte et de fait essentiellement effectuée « sur le tas », une polyvalence subie faite d'urgences et de pression statistique effrénée, sans aucune forme de reconnaissance en retour. Ces réorganisations se mènent tambour battant sans concertation et lorsque les problèmes surviennent, l'administration les met sur le compte d'une mauvaise organisation, c'est-à-dire sur le compte des agents. Un comble...

Le malheureux épisode de la « redevance » illustre bien cette situation. En effet, le transfert de la mission s'est accompagné d'une réforme de l'assiette de la redevance. Les nouvelles règles, qui avaient déjà été mal comprises au stade de la déclaration des revenus, ont suscité de très nombreuses interrogations et réclamations des contribuables de mi-octobre à mi-novembre 2005, alors que dans le même temps se mettait en place pour la première fois le dispositif de « relance amiable », le tout dans une période traditionnellement chargée du fait de la réception des avis d'imposition en matière de taxe d'habitation et de taxe foncière. Le minimum eut été d'expliquer aux contribuables quel était le nouveau dispositif pour éviter des questions nombreuses. Mais pour des raisons de coût, aucun courrier explicatif n'a été joint aux avis d'imposition. Les agents se sont dès lors retrouvés en première ligne. Mais il a fallu gérer les autres urgences toutes plus urgentes les unes que les autres...

Une manifestation nationale, pour quoi ?

On sait maintenant, avec ce regard non exhaustif mais suffisamment éclairant pourquoi le mécontentement est si grand. Encore faut-il pouvoir et savoir réclamer autre chose. C'est précisément l'enjeu du rapport de forces qui s'est d'ores et déjà installé au Ministère et dont une nouvelle étape, importante, se déroulera le 29 Novembre.

Le texte des Fédérations des Finances qui appellent à la grève et à la manifestation est le suivant :

Appel des Fédérations des Finances CGT- FDSU - UNSA

Les agents des finances se sont mobilisés avec une ampleur exceptionnelle au cours du 1^{er} semestre 2005.

Le 4 octobre dernier, ils ont encore exprimé massivement et clairement leurs revendications :

- Arrêt des réformes en cours, des suppressions d'emplois et ouverture de réelles négociations sur l'évolution des missions et de la modernisation au Ministère, sur les conditions de mise en œuvre de la LOLF et sur la redéfinition du contenu des contrats directionnels.

- Revalorisation significative des traitements, mise en place d'un plan pluriannuel de créations d'emplois et de qualifications et revalorisation des régimes indemnitaires.

- Attribution des moyens budgétaires indispensables au bon fonctionnement des services et à une réelle qualité de vie au travail (conditions de travail, dignité des agents...).

- Garantie d'une véritable politique de services publics satisfaisant aux besoins sociaux sur l'ensemble du territoire et amélioration de la qualité du service public rendu, ce qui implique une autre approche fiscale notamment en matière de redistribution des richesses.

- Abrogation du nouveau système de notation. Développement et sécurisation juridique des moyens assurant une protection sociale complémentaire de qualité.

Tout en poursuivant le démantèlement du service public, les Ministres continuent de faire la sourde oreille aux revendications des personnels.

En conséquence, les Fédérations des Finances CGT-FDSU-UNSA appellent les agents des Finances et de l'Industrie à se réunir pour décider de participer massivement et dans l'unité à la grève et à la manifestation nationale organisée à Paris le 29 Novembre 2005.

Des politiques fiscales marquées du sceau de l'injustice

L'annonce d'une refonte du barème de l'impôt sur le revenu s'inscrit dans une vision d'une politique fiscale devant être au service des entreprises et des ménages les plus riches.

Après plusieurs années de baisses successives du barème et d'accumulation des niches fiscales, la refonte proposée et effective en 2007 affectera considérablement la progressivité de l'impôt sur le revenu et en réduira un peu plus le poids dans le système fiscal français (17 % des recettes fiscales actuellement). Les grands gagnants seront les hauts salaires. Quant au manque à gagner qui résulte de cette mesure (entre 3,5 et 4 milliards d'euros), il ne pourra être compensé que par une augmentation d'autres impôts moins justes (impôts sur la consommation ou impôts locaux dans le cadre de la décentralisation notamment), à moins de contribuer à creuser un peu plus le déficit...

La contre réforme annoncée n'en restera pas là : l'instauration d'un bouclier fiscal sera de fait une « super niche fiscale » profitant à une poignée de contribuables (100 000 au total dont 15 000 imposés à l'impôt de solidarité sur la fortune qui constituent les grands gagnants de cette mesure). Pour un coût de 400 millions d'euros qu'il faudra, là encore, trouver ailleurs...

La fiscalité du patrimoine a fait l'objet d'allègements considérables. La fiscalité de la transmission du patrimoine avait déjà été réduite en 2004 et 2005 avec l'instauration de mesures ponctuelles (« sarkozette » de 30 000 euros) ou définitives (rehaussement de l'abattement de 46 000 à 50 000 euros). Cette année, la réduction de 10 ans à 6 ans du délai durant lequel l'abattement applicable aux donations est valable favorisera à terme ceux qui ont un patrimoine important à transmettre.

L'impôt de solidarité sur la fortune a, une fois de plus, fait l'objet de mesure d'allègements. Après les mesures Dutreil prises durant l'été 2003 et l'indexation sur l'inflation en 2004, le bouclier fiscal et l'abattement de 75 % des valeurs mobilières détenues par des dirigeants (ou anciens dirigeants) et des salariés (ou anciens salariés) vient rajouter une niche fiscale à un ISF pourtant déjà faible (moins de 1 % des recettes fiscales). Paradoxe : les détracteurs de l'ISF avancent l'argument selon lequel l'ISF pénalise les détenteurs de patrimoines immobiliers, mais allège l'ISF des détenteurs de patrimoine financier !

Enfin, la « non réforme » des impôts locaux, et plus particulièrement de la taxe professionnelle, aggravera les injustices structurelles de ces impôts (dont la base, constituée de la valeur locative, repose sur des principes déterminés en 1970 pour le foncier bâti !). Là encore, la priorité est de réduire l'imposition des entreprises, au détriment des ménages.

Les profils des gagnants des choix fiscaux sont nets : les entreprises et les 10% des ménages les plus riches.